

SÈVRES



HAUTS-DE-SEINE

SÉANCE DU 29 JUIN 2023

L' an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juin à dix-huit heures

Le Conseil Municipal de la Ville de SÈVRES, dûment convoqué par arrêté du 14 juin 2023, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Grégoire de LA RONCIÈRE, Maire de Sèvres.

Le nombre des membres composant le Conseil est de 35, dont 26 présents à la séance,

PRÉSENTS :

M. Grégoire de LA RONCIÈRE, Mme Anne TEXIER, M. Jean-Christophe SCIBERRAS, M. Olivier HUBERT, Mme Emilie BOZIO-MADE, M. Pascal GIAFFERI, Mme Pascale PARPEX, M. Philippe HAZARD, M. Jean-Pierre FORTIN, Mme Françoise RUSSO-MARIE, Mme Martine VAN WENT, M. Jacques VILLEMUR, Mme Marie SANCHO, Mme Louise BOMPAIRE, Mme Caroline BASTIDE, M. Christophe CHABOUD, M. Thomas PARDOUX, Mme Chloé DUCHAUSOY, Mme Nadia IDORANE, M. Arthur BEAUREPAIRE, Mme Anne-Marie de LONGEVIALLE-MOULAÏ, Mme Catherine CANDELIER, M. Luai JAFF, Mme Lucile GASBER-AAD, M. Denis MORON, M. Loïc LASSAGNE

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes des articles L2121-17 et L2121-20 du code général des collectivités territoriales.

AVAIENT DONNÉ POUVOIR :

Mme Pascale FLAMANT donne procuration à M. Olivier HUBERT, M. Vincent DECOUX donne procuration à Mme Anne TEXIER, Mme Assunta MESMIN donne procuration à M. Jacques VILLEMUR, M. Franck-Eric MOREL donne procuration à M. Pascal GIAFFERI, Mme Muriel COHEN donne procuration à Mme Emilie BOZIO-MADE, Mme Marlène DA SILVA donne procuration à Mme Nadia IDORANE, M. Thierno-B NDIAYE donne procuration à M. Philippe HAZARD, M. Jean DUPLEX donne procuration à Mme Catherine CANDELIER, Mme Dominique BLANCHET donne procuration à Mme Pascale PARPEX

En application de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, M. Arthur BEAUREPAIRE a été désigné(e) secrétaire de séance.

Hôtel de Ville
54, Grande Rue
BP 76
92311 Sèvres Cedex
☎ 01 41 14 10 10
☎ 01 75 19 41 20

✉ mairie@ville-sevres.fr
🌐 www.sevres.fr

PUBLIE PAR VOIE ELECTRONIQUE LE :

12 JUL. 2023

Accusé de réception en préfecture
092-219200722-20230629-2023-046-DE
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception préfecture : 06/07/2023

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU : 29 juin 2023

DÉLIBÉRATION : Médiateur municipal - Rapport d'activité au titre de l'année 2022

N°2023/046

Le Conseil municipal,

Vu le code général des Collectivités territoriales,

Vu sa délibération n°1996/02 du 9 février 1996 portant création d'une fonction de Médiateur municipal, modifiée par l'article 1 de la délibération n°2001/68 du 17 mai 2001,

Vu sa délibération n°2022/010 du 3 février 2022 désignant Monsieur Jean-François HAVRENG, aux fonctions de Médiateur municipal pour une période de deux ans,

Vu le rapport établi par Monsieur Jean-François HAVRENG pour son activité au titre de l'année 2022,

DÉLIBÈRE :

ARTICLE 1.

Il est pris acte du rapport d'activité établi par Monsieur Jean-François HAVRENG, Médiateur municipal au titre de l'année 2022.

ARTICLE 2.

Ce rapport est publié au recueil des actes administratifs de la Commune.



POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire,

Grégoire de LA RONCIÈRE



Le Secrétaire de séance,

Arthur BEAUREPAIRE

Accusé de réception en préfecture :
Date de télétransmission :
Date de réception préfecture :